

Comité de gouvernance

Fonctionnement :

Depuis 2014, le SYNABIO a mis en place une gouvernance dédiée à la gestion du label Bioentreprisedurable. Intitulé « **comité de gouvernance** », cette instance est composée de parties prenantes internes au SYNABIO. En 2022, ce comité de gouvernance s'est élargi à des membres de Cosmébio dans le cadre de la déclinaison du référentiel BioED cosmétique.

Les membres sont nommées par le Conseil d'Administration du SYNABIO et de Cosmébio pour une durée de 3 ans à titre nominatif. Les candidatures sont ouvertes tous les 3 ans à l'ensemble des adhérents du SYNABIO et de Cosmébio.

Composition du comité de gouvernance

- Le président du SYNABIO – Didier Perreol
- Le Délégué Général du SYNABIO- Charles Pernin
- La coordinatrice RSE et la chargée de mission RSE du SYNABIO – Mathilde Gsell et Anna Kolf
- 2 élus du Conseil d'Administration du SYNABIO, labélisés BioED – Manuel Brunet – Didier Perreol
- 5 adhérents du SYNABIO dont minimum 3 labellisés BioED et 1 distributeur – Erik Martin, Carole Ceaux, Angel Rodriguez, Audrey Vidal-Blanchard, Emilie Lowenbach, Béatrice Darcas
- Le Directeur de Cosmébio – Nicolas Bertrand
- La chargée de mission environnement et éthique de Cosmébio – Giulia Ottavi
- 1 élu du Conseil d'Administration de Cosmebio – Valérie Demars